

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
SÉANCE DU MERCREDI 31 JANVIER 2024**

**DATE DE CONVOCATION**

24-01-2024

**DATE D’AFFICHAGE DE LA  
CONVOCATION**

24-01-2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 20

VOTANTS : 25

**N° DE LA DÉLIBÉRATION**

2024-01-31- N°08

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, un extrait du procès-verbal de la présente séance a été affiché à la porte de la mairie, le :

08 FEV. 2024

L’an deux mille vingt-quatre, le trente et un janvier à 19h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s’est réuni, à la salle Corot (haut), sous la présidence de Monsieur Patrick RAUSCHER, Maire

**Présents :**

Monsieur Patrick RAUSCHER, Monsieur Alain HERSCHKORN  
Madame Christelle PELOUIN, Monsieur Pascal VENTALON,  
Monsieur Thierry SOULIER, Madame Sylvie VIGNAS, Monsieur Stéphane DUBERGER, Madame Stéphanie MARINHO, Monsieur Alain TROUFLEAU, Monsieur Alain RINGEVAL, Madame Christèle FONTENEAU, Monsieur Gérard PENDARIES, Madame Mathilde MARQUES, Monsieur Tony LARGEAU, Monsieur Laurent VIALANEIX, Madame Malvina PIN, Madame Sophie MAHE, Madame Martine CARTAU-OURY, Madame Marie-France DUCROQUET, Monsieur Sébastien DIAZ.

**Absents représentés :**

Mme DENECE	donne pouvoir à	M. VENTALON
Mme GAUTHIER	donne pouvoir à	M. SOULIER
Mme PENDARIES	donne pouvoir à	M. PENDARIES
Mme BEAUGUET	donne pouvoir à	Mme PELOUIN
M. LE TALBODEC	donne pouvoir à	Mme DUCROQUET

**Absents non représentés :**

Mme Aurore BARBOT, M. Pascal BEL ANGE, Mme Sandrine FABRE,  
Mme Marelyne NGANTCHUE épouse DEM’S LUKA

**Secrétaire de séance** : Madame Christelle PELOUIN

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L’ETAT POUR LA DETR SUITE A  
L’OUVERTURE DE CAMPAGNE 2024**

**OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT POUR LA DETR SUITE A L'OUVERTURE DE CAMPAGNE 2024**

*Sur proposition de M. TROUFLEAU,*

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**VU** la loi de finances 2010-1657 ;

**VU** la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits des libertés des communes, des départements et des régions ;

**VU** le courrier de la préfecture de l'Essonne du 22 décembre 2023, portant ouverture de campagne 2024 relative aux demandes de Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux ;

**CONSIDERANT** que la commune de Saintry-sur-Seine est éligible à la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux dans le cadre du renforcement de ses enjeux sécuritaires ;

**CONSIDERANT** les besoins suivants exprimés par la commune :

- Acquisition de nouvelles caméras pour un montant de 46 267,28 € HT, cofinancé à hauteur de 40 %, soit un financement de 18 506,91 € ;
- Acquisition de 5 gilets pare-balles pour un montant de 2 450,00 € HT, cofinancé à hauteur de 40 %, soit un cofinancement de 980,00 € ;

*Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 24 voix POUR et 1 voix CONTRE (Mme CARTAU-OURY)*

**AUTORISE** M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux ;

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an dits. Pour extrait certifié conforme et exécutoire, du fait de sa publication et sa transmission en Préfecture.

A Saintry-sur-Seine, le 31 janvier 2024

Le Maire,

  
Patrick RAUSCHER

